



## 55<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### Point 7 – Débat général sur le Territoire palestinien occupé

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

26 mars 2024

Monsieur le Président,

Ma délégation reste gravement préoccupée par le déferlement de la violence à Gaza et le drame humanitaire qui s'aggrave de jour en jour. Le bilan actuel de plus de 30 000 morts, dont 70 pour cent de femmes et d'enfants, pourrait rapidement s'alourdir en raison de la famine ou des maladies. La faim ne peut pas être utilisée comme arme de guerre. Ce à quoi nous assistons n'est pas un risque naturel, mais une catastrophe causée par l'homme, et il est de notre devoir moral de l'arrêter.

Le Luxembourg fait partie des pays qui demandent un cessez-le-feu depuis le début du conflit. Aujourd'hui, la mise en place d'un cessez-le-feu, en ligne avec la résolution 2728 du Conseil de sécurité, reste la priorité des priorités. Des mesures immédiates doivent être prises pour empêcher tout nouveau déplacement de population et fournir des abris sûrs à la population afin de garantir la protection des civils à tout moment. L'UNRWA continue à jouer un rôle vital pour la population à Gaza et il est crucial de fournir à l'agence un financement adéquat.

Une opération terrestre à Rafah, où plus d'un million de Palestiniens cherchent actuellement à se mettre à l'abri des combats et à accéder à l'aide humanitaire, aggraverait encore davantage la situation humanitaire déjà catastrophique. Israël a des préoccupations légitimes de sécurité, cependant, ses actes au nom de la légitime défense ou de la sécurité nationale doivent respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits humains.

Ma délégation reste alarmée par la persistance des violations graves des droits humains en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous condamnons fermement la violence des colons extrémistes, ainsi que les démolitions, la construction de colonies et les restrictions de circulation et d'accès qui se sont multipliés depuis le 7 octobre.

Le développement de colonies de peuplement et le morcellement qui en découle, portent gravement atteinte au droit à l'autodétermination du peuple palestinien et entravent de ce fait l'édification d'un État de Palestine viable, mettant ainsi en péril l'horizon d'une solution à deux États.

Nous appelons Israël à coopérer pleinement avec l'UNRWA et les autres agences des Nations Unies, de même qu'avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en leur donnant plein accès au Territoire palestinien occupé.

Je vous remercie.

(388 mots)